



Centre d'éducation des adultes des Navigateurs

1172, boulevard Guillaume-Couture
(Secteur Saint-Romuald) G6W 0R8

Français et Mathématique 1-2-3

Du 5 au 22 juillet – 56 heures – 300 \$

Anglais 1-2-3

Du 5 au 15 juillet – 36 heures – 200 \$

C'est l'heure de s'inscrire !

Quand : L'inscription doit se faire en ligne du
21 au 28 juin à midi.

Où : En ligne seulement sur
<https://inscriptionsej.csdn.qc.ca/>

Paiement : Par carte de crédit seulement

L'élève qui aura besoin d'un prêt
d'ordinateur pour suivre son cours d'été
devra le faire auprès de son école.

Cours d'été 2022

Inscription aux cours d'été du Centre de services scolaire des Navigateurs des élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire Français – Mathématique – Anglais De 8 h à 12 h 15

Qui peut s'inscrire aux cours d'été?

La session des cours d'été est organisée pour les élèves du Centre de services scolaire (CSS) des Navigateurs. Les élèves des autres centres de services scolaires ou des établissements privés doivent se référer à leur institution d'origine pour se prévaloir d'un tel service.

Conditions générales d'admission

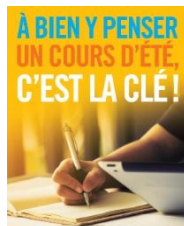
- Avoir suivi le cours pendant l'année scolaire 2021-2022.
- Avoir été référé par un des membres de la direction de son école.
- Avoir obtenu un résultat disciplinaire de 50 % à 59 %.

Aucune place ne sera réservée – premier arrivé, premier servi (places limitées). Les cours sont offerts sous réserve d'un nombre minimum d'inscriptions.

Si un cours est annulé, vous recevrez l'information au plus tard le 30 juin 2022.

L'élève qui ne respecte pas les règles, qui empêche les autres d'apprendre ou qui n'est pas disposé aux apprentissages pourrait être expulsé du cours (sans possibilité de remboursement). L'élève doit assister à tous les cours. Aucune absence ne sera tolérée à moins d'un billet médical.

Suivi du cheminement de l'élève et évaluation pour les cours d'été – 1^{re} et 2^e secondaire



Le parent sera informé du cheminement de son enfant de façon régulière. À la fin de la session d'été, l'enseignant portera un jugement sur la progression des apprentissages réalisés. Ces renseignements seront communiqués à l'école par la mention succès ou échec.

Après étude du dossier, l'école décidera d'accorder ou non la promotion et en avisera le parent. L'attestation sera envoyée par l'école fréquentée en juin 2022.